



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réf.

Mo
bi***24064248*****Déposé / Reçu le****11 AVR. 2024****au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0826 073 576**

Nom

(en entier) : **ARTAMIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Place Stéphanie, 6 Boîte 2 - 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Transfert du siège**

D'un PV de l'Assemblée Générale daté du 20 décembre 2020, il ressort que:

1^{ère} résolution:

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale décident de transférer le siège social de la Place Stéphanie, 6 Bte 2 - 1050 Ixelles vers l'Avenue Louise 500 Boîte 169 - 1050 Bruxelles avec effet au 20 décembre 2023.

2^{ème} résolution:

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SA B.F.S. (BCE : 0553.557.521), avec subdélégation expresse à son préposé, Monsieur Edouard BERDAL, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises du chef de la résolution prise ci-dessus. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

Monsieur le Président
Stéphane Vanlippevelde.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).